

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°20/2023**

**Objet : Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché global de conception, de (re)construction, de maintenance et d'exploitation des installations d'Eclairage Public et équipements connexes. Annule et remplace la décision n°17/2023.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que le marché global de conception, de (re)construction, de maintenance et d'exploitation des installations d'Eclairage Public et équipements connexes arrive à échéance le 30 septembre 2023.

Considérant la nécessité de disposer d'une assistance pour le renouvellement du marché global de conception, de (re)construction, de maintenance et d'exploitation des installations d'Eclairage Public et équipements connexes.

Considérant la proposition de mission de la société EUROPE EXPERT CONSEIL INGENIERIE – 5, rue Benoît Malon 92150 SURESNES, pour un montant de 6 195,00€ HT soit 7 434,00€ TTC pour la tranche ferme (réunion de lancement, validation de la base de données, prospective), de 1 755,00€ HT soit 2 106,00€ TTC pour la tranche optionnelle n°1 (recherche, montage et suivi des dossiers de subvention) et de 10 462,50€ HT soit 12 555,00€ TTC pour la tranche optionnelle n°2 (de l'élaboration du marché à sa mise au point).

**DÉCIDE**

- **d'attribuer** la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché global de conception, de (re)construction, de maintenance et d'exploitation des installations d'Eclairage Public et équipements connexes à la société EUROPE EXPERT CONSEIL INGENIERIE – 5, rue Benoît Malon 92150 SURESNES, pour un montant de 6 195,00€ HT soit 7 434,00€ TTC pour la tranche ferme (réunion de lancement, validation de la base de données, prospective), de 1 755,00€ HT soit 2 106,00€ TTC pour la tranche optionnelle n°1 (recherche, montage et suivi des



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230217-20-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2023

Mise en ligne le 23 février 2023

## VILLE DE L'ISLE-ADAM

dossiers de subvention) et de 10 462,50€ HT soit 12 555,00€ TTC pour la tranche optionnelle n°2 (de l'élaboration du marché à sa mise au point), soit pour un montant total de 18 412,25€ HT soit 22 095,00€ TTC.

- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 17 février 2023,

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)